



## Mots manquants acte de naissance

Par **raphael painset**, le **04/11/2016** à **20:38**

Bonjour,

Ma maman est décédée, son géniteur vient de décéder également, il a des biens et je souhaite réclamer la part de ma mère, il n'a rien fait pour elle de son vivant, il l'a reconnue puis elle a été reconnue par quelqu'un d'autre, mais le nom de son géniteur n'apparaît plus sur le livret de famille à la place il est écrit "6 mots manquants".

Quelqu'un a-t'il déjà eu le cas et comment faire pour prouver la filiation ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2016** à **09:00**

Bonjour,

Qu'en pense votre notaire ?

Par **youris**, le **05/11/2016** à **09:43**

bonjour,

si la paternité du géniteur de votre mère a été remplacée (à la demande de qui et par quel tribunal ?) par celle d'un autre homme, il n'y a plus aucun lien entre ce géniteur et votre mère donc aucun droit à héritage puisqu'il n'y a plus de filiation.

salutations